



Assemblée générale

Distr. limitée
19 février 2013
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquantième session
Vienne, 11-22 février 2013

Projet de rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs

1. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa cinquantième session, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs. Le Groupe de travail a tenu [...] séances, du 15 au [...] février 2013.
2. Sergio Camacho (Mexique) a été élu Président du Groupe de travail à la [...] séance du Sous-Comité, le 11 février 2013.
3. Conformément au plan de travail pluriannuel prévu au titre du point relatif aux objets géocroiseurs (A/AC.105/987, annexe III), le Groupe de travail s'est acquitté des tâches suivantes:
 - a) Examen des rapports présentés suite à la demande annuelle d'informations sur les activités menées dans le domaine des objets géocroiseurs et poursuite des travaux de l'intersession;
 - b) Examen de l'avancement de la coopération et de la collaboration internationales en ce qui concerne l'observation des objets géocroiseurs, ainsi que des capacités d'échange, de traitement, d'archivage et de diffusion des données aux fins de la détection des risques liés aux objets géocroiseurs;
 - c) Finalisation de l'accord sur les procédures internationales à appliquer pour faire face à la menace que représentent les objets géocroiseurs et mobilisation des acteurs internationaux;
 - d) Examen du rapport final de l'Équipe sur les objets géocroiseurs;
 - e) Examen des progrès accomplis pour accélérer les travaux d'un réseau d'alerte aux astéroïdes et du groupe de planification des missions et des opérations, et évaluation de leur performance.

V.13-81053 (F)



Merci de recycler 

4. Le Groupe de travail a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Rapport de l’Équipe sur les objets géocroiseurs: recommandations pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs”, par le Président du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs;

b) “Détection des risques liés aux objets géocroiseurs et alerte: projets en vue de la création d’un réseau international d’alerte aux astéroïdes”, par le représentant des États-Unis;

c) “Réduction des risques d’impact des objets géocroiseurs (NEOShield) ”, par le représentant de l’Allemagne;

d) “Recommandations de l’Équipe sur les objets géocroiseurs pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs”, par le représentant des États-Unis et l’observateur de l’ESA;

e) “Passage de l’astéroïde 2012 DA14: résultats préliminaires”, par le représentant des États-Unis;

f) “Évènement de Tcheliabinsk du 15 février 2013: analyse préliminaire initiale”, par le représentant des États-Unis.

5. Le Groupe de travail était saisi des informations sur les activités de recherche menées par des États Membres, des organisations internationales et d’autres organismes sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/106).

6. Le Groupe de travail a noté que, pendant la session en cours du Sous-Comité, des présentations techniques avaient été faites sur les astéroïdes qui se sont approchés de la Terre, les nouvelles missions vers des astéroïdes pour étudier leur nature et leur composition, et les recommandations de l’Équipe sur les objets géocroiseurs pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs sur la Terre. Pour clarifier les recommandations, des présentations techniques ont été faites sur les plans relatifs à la création d’un réseau international d’alerte aux astéroïdes, sur les capacités de réduction élaborées par les agences spatiales et les consortiums internationaux pour répondre à la menace des astéroïdes, et sur les aspects fonctionnels de la coordination internationale nécessaire entre les agences spatiales pour la planification et la gestion de campagnes de réduction de la menace en cas de risque d’impact d’objets géocroiseurs.

7. Le Groupe de travail a été informé qu’en 2012, pendant la période intersessions, l’Équipe sur les objets géocroiseurs avait mené ses travaux: a) en marge de la cinquante-cinquième session du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique; b) dans le cadre d’un atelier visant à lui donner des informations sur les travaux internationaux d’analyse concernant un astéroïde potentiellement dangereux, 2011 AG5; c) dans le cadre d’une visioconférence avec les représentants des entités qui pourraient constituer un réseau international d’alerte aux astéroïdes; et d) par courrier électronique. Le Groupe de travail a noté qu’une deuxième réunion des représentants des agences spatiales s’était tenue en marge de la cinquante-cinquième session du Comité pour examiner le projet de mandat pour la création d’un groupe consultatif pour la planification des missions

spatiales. Le Groupe de travail formulerait des recommandations à soumettre à l'examen des États membres.

8. Le Groupe de travail était saisi du rapport final de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.330), qui exposait l'état actuel des connaissances sur la structure et l'organisation des efforts en cours dans le domaine des objets géocroiseurs, notamment le nombre et la répartition par taille des objets géocroiseurs détectés. Le rapport cernait en outre, dans les travaux en cours, toute lacune qui rendait nécessaire une coordination supplémentaire et/ou qui appelait des contributions d'États membres ou d'organismes.

9. Le Groupe de travail était en outre saisi des recommandations de l'Équipe sur les objets géocroiseurs pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.329). Il a noté que le rapport résumait les conclusions sur lesquelles l'Équipe avait fondé ses recommandations pour une réponse internationale coordonnée aux risques d'impact d'objets géocroiseurs.

10. Le Groupe de travail a noté qu'il y avait, en matière de réduction de la menace, trois composantes principales: a) détection des astéroïdes et des comètes qui présentaient un danger et identification des objets qui appelaient une action; b) planification d'une campagne de réduction de la menace (mesures de déviation et/ou de destruction et activités de protection civile); et c) mise en œuvre d'une campagne de réduction, si la menace le justifiait. Le Groupe de travail a souligné l'intérêt de trouver les objets géocroiseurs dangereux le plus tôt possible pour mieux caractériser leurs orbites, ce qui permettrait d'éviter les missions inutiles de réduction des menaces ou de faciliter la planification efficace de missions si elles étaient jugées nécessaires.

11. Les recommandations ci-après visent à: a) faire en sorte que tous les pays soient conscients des menaces potentielles, b) assurer la coordination des activités de protection civile par les pays qui pourraient être directement ou indirectement touchés par un impact; et c) à assurer la conception et la coordination des activités de réduction, par ceux qui pourraient jouer un rôle actif dans une éventuelle campagne de déviation ou de destruction.

12. Après avoir examiné les deux rapports susmentionnés, qui ont été présentés par l'Équipe, le Groupe de travail a recommandé de prendre les mesures suivantes:

a) Il faudrait créer un réseau international d'alerte aux astéroïdes, ouvert aux contributions d'un large éventail d'organisations, en reliant les institutions qui assumaient déjà, dans la mesure du possible, nombre des fonctions proposées, y compris la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux; la tenue d'un centre internationalement reconnu chargé de réceptionner, d'acter et de traiter toutes les observations relatives aux objets géocroiseurs. Un tel réseau recommanderait en outre des critères et seuils de notification d'une nouvelle menace d'impact, ainsi qu'une stratégie utilisant des plans et procédures de communication bien définis pour aider les gouvernements à réagir face aux conséquences d'impacts prévisibles;

b) Il faudrait que les États Membres de l'ONU qui ont des agences spatiales créent un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales. Ce groupe devrait être composé de représentants des pays qui mènent des activités spatiales et d'autres entités concernées. Il aurait notamment pour tâches de définir le cadre, le

calendrier et les options de mise en œuvre des interventions. Le groupe devrait en outre promouvoir les possibilités de collaboration internationales en matière de recherche et de techniques de déviation des objets géocroiseurs;

c) Le réseau international d'alerte aux astéroïdes devrait assurer la liaison avec les organisations internationales et programmes concernés et établir des liens avec les organismes nationaux et internationaux existants pour préparer des interventions en cas d'impacts éventuels.

13. Les groupes recommandés ci-dessus devraient voir leurs travaux facilités par l'ONU au nom de la communauté internationale.

14. Le Groupe de travail a recommandé que l'Équipe sur les objets géocroiseurs contribue à la création du réseau international d'alerte aux astéroïdes et du groupe consultatif pour la planification des missions spatiales. L'Équipe devrait informer le Sous-Comité des progrès réalisés dans la création des deux groupes. Une fois créés, ces deux groupes devraient annuellement rendre compte de leurs travaux.

15. Le Groupe de travail est convenu qu'il faudrait donner suite à toutes les recommandations qui figurent dans le présent rapport sans que cela ait d'incidences financières sur le budget de l'ONU.

16. Le Groupe de travail a engagé les institutions spécialisées des Nations Unies, les États membres et leurs institutions à suivre régulièrement l'évolution de la situation en ce qui concerne les objets géocroiseurs, par exemple par l'intermédiaire des pages Web ci-après: <http://neo.jpl.nasa.gov>, www.jpl.nasa.gov/asteroidwatch, <http://neo.ssa.esa.int> et <http://neoshield.net>.

17. À sa [...] séance, le [...] février 2013, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.